



## INFORMATIONS FINANCIÈRES – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### 1. LYCÉE GÉNÉRAL

CATEGORIE	A	B	C	D	E
Quotient familial	Inférieur à 5 200 €	5 201 € à 8 340 €	8 341 € à 11 990 €	11 991 € à 16 580 €	Supérieur à 16 580 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	422 €	833 €	1 255 €	1 720 €	2 109 €
<i>Arrhes</i>	200 €				

Les options et les enseignements linguistiques proposés par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières :

SECTION LINGUISTIQUE OPTIONNELLE			ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE Conversation pour les élèves qui étudient ces langues	
Section européenne anglais	445 €	Hors inscription examen et livres	Allemand hors Euro	Chinois
Section européenne allemand	445 €			
Section internationale britannique (acompte demandé de 360 €)	1 850 €		100 €	100 €

LANGUES		AUTRES	
Espagnol + (DELE)	195 €	BIA	165 €
Anglais + (CAMBRIDGE)	380 €	Maîtrise Saint-Louis	250 €
MUN	180 €	Soutien natation	40 €
		Golf	45 €
<i>Inscriptions à la rentrée</i>			

Aux enseignements, s'ajoutent l'utilisation du logiciel de maths KWYK (pour les secondes : environ 11€/an), la participation aux journées d'intégration, la photo de classe, le PSC1 ...

## 2. LYCÉE TECHNOLOGIQUE

CATEGORIE	A	B	C	D	E
Quotient familial	Inférieur à 5 200 €	5 201 € à 8 340 €	8 341 € à 11 990 €	11 991 € à 16 580 €	Supérieur à 16 580 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	411 €	822 €	1 233 €	1 665 €	2 055 €
<i>Arrhes</i>	200 €				

Les enseignements linguistiques proposés par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières :

SECTION LINGUISTIQUE OPTIONNELLE	Section européenne anglais 445 €	Livre et inscription à l'examen de Cambridge compris	
		+ 100 € si préparation au C1	
		Hors participation pour un voyage et une sortie compris dans le programme	
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	Conversation	100 €	Pour les élèves qui étudient ces langues.

L'achat des livres pour les matières du pôle technologique sera porté sur la facture du mois d'octobre 2024 (d'environ 60€, montant à titre indicatif). Seront aussi facturés : la participation aux journées d'intégration, la photo de classe, le PSC1 ...

## 3. LYCÉE PROFESSIONNEL

CATEGORIE	A	B	C	D	E
Quotient familial	Inférieur à 5 200 €	5 201 € à 8 340 €	8 341 € à 11 990 €	11 991 € à 16 580 €	Supérieur à 16 580 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	411 €	822 €	1 233 €	1 665 €	2 055 €
<i>Arrhes</i>	200 €				

La grille tarifaire ci-dessous ne s'appliquera qu'aux élèves rentrant dans le cursus (classe de seconde à la rentrée 2024) :

Niveau	Section EURO - Voyage / Stage	
Seconde	380€	(300 € voyage + 80 € formation)
Première	850 € (680 € voyage + 170 € formation) - prévoir environ 700 euros pour les frais sur place	
Terminale	380€ (300 € voyage + 80 € formation)	

Seront aussi facturés : la participation aux journées d'intégration, la photo de classe, le PSC1 ...

<sup>1</sup> Sauf cas de force majeure, tout trimestre ou semestre entamé (selon la formation suivie) est dû.

# CIRCULAIRE FINANCIÈRE

---

## Contribution familiale – Quotient familial

À Notre-Dame du Grandchamp, la contribution familiale est établie à partir du quotient familial.

### ✓ Qu'est-ce que le quotient familial ?

Tout simplement le résultat de la division des revenus annuels du foyer avant déduction par le nombre de parts défini ci-après. A ce résultat correspond une catégorie (désignée par une lettre ou un chiffre et une contribution).

### ✓ Pourquoi le quotient familial ?

Pour ouvrir Notre-Dame du Grandchamp à tous ceux qui désirent profiter de l'éducation qu'il propose, quelles que soient les ressources financières. Chaque foyer contribue, suivant ses ressources, à couvrir les dépenses du budget. Ce mode de calcul va dans le sens du devoir de solidarité dans l'esprit de l'Évangile.

### ✓ Comment déterminer votre catégorie ?

**En l'absence de pièces justificatives, le quotient le plus élevé (E ou 6) sera appliqué.**

Vous avez toutefois la possibilité de joindre l'ensemble des documents qui nous permettront, le cas échéant, de vous faire bénéficier d'un quotient et donc d'une contribution moins élevée (voir les indications portées au verso).

### ✓ Évolution de la situation familiale

En cas de changement significatif de votre situation financière, prenez contact avec le service Comptabilité en donnant toutes les pièces justificatives (*l'ensemble de ces documents restant confidentiels*).

### ✓ Facturation et mode de Règlement

En octobre 2024, vous pourrez consulter sur École Directe votre facture annuelle, associée à un échéancier, avec les codes parents du responsable financier.

Son règlement peut s'effectuer :

- Par **prélèvement mensuel** du 15 octobre 2024 au 15 juin 2025 (soit 9 prélèvements)
- Le cas échéant, au moyen d'un paiement unique (par virement ou chèque à l'ordre de OGEC NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP) à faire parvenir au plus tard le 15 octobre 2024

**La facturation définitive pourra évoluer en fonction des options choisies, voyages, sorties, photo de classe...**

## MODE DE CALCUL

---

### 1. Calculez le revenu annuel en vous référant à votre avis d'imposition de l'année 2022 :

Revenu annuel imposable avant déduction fiscale ou frais réels (correspondant à la ligne « salaires et assimilé » de vos déclarations d'impôt, salaires, traitements, autres revenus, BIC, BNC) auquel il faut ajouter les allocations diverses (allocations familiales exclues) et autres avantages en nature estimés à leur valeur réelle ainsi que les autres revenus : revenus fonciers, revenus de valeurs mobilières, pensions alimentaires, etc....

### 2. Calculez votre coefficient de charge :

Coefficient de base :

- 2 points pour tout foyer
- + 1 point pour chaque enfant à charge
- + 1 point par personne à charge en plus des enfants
- + 1 point par personne handicapée à charge
- + ½ point pour tout enfant scolarisé dans le supérieur (hors Notre-Dame du Grandchamp) – joindre un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025

### 3. Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau correspondant à votre formation pour définir le montant de votre contribution annuelle.

A cette contribution s'ajoutent, pour l'année :

- ✓ **96 € de cotisations diverses** qui sont intégralement reversées aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels nous sommes affiliés
- ✓ **5 € de frais logistiques**
- ✓ **Adhésion APEL (Association de Parents d'Élèves)** : les sommes perçues par Notre-Dame du Grandchamp au titre de l'APEL sont intégralement reversées. Elles figureront sur votre facture annuelle, sauf demande écrite de votre part si vous refusez de cotiser

### ASSURANCE

Afin d'éviter tout problème lors des déplacements scolaires et extra-scolaires, Notre-Dame du Grandchamp a souscrit, pour chaque élève, une assurance responsabilité civile. Nous conseillons vivement aux familles qui ne l'auraient pas fait de souscrire une assurance "Individuelle Accident" auprès de la compagnie ou mutuelle de leur choix.

### LIVRES SCOLAIRES

Pour les élèves concernés, ils seront distribués le jour de la rentrée et restitués en fin d'année scolaire. Tout livre non rendu ou détérioré sera facturé.

### CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

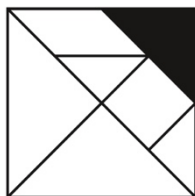
Notre-Dame du Grandchamp met à la disposition de ses élèves un CDI qui permet de consulter et d'emprunter de nombreux ouvrages. Tout ouvrage qui aura été détérioré ou n'aura pas été restitué après trois rappels sera facturé.

### OPTIONS et ENSEIGNEMENTS LINGUISTIQUES (enseignement secondaire)

Les options et enseignements linguistiques proposés par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières.

### INTERNAT EXTERNÉ

Pour les élèves concernés, des salles de travail sont mises à disposition des étudiants tous les soirs jusqu'à 22h20, le samedi de 13h00 à 18h00, le dimanche de 15h00 à 19h00 et certaines semaines de vacances (horaires susceptibles d'être modifiés). Les salles de travail sont placées sous la surveillance d'un étudiant de deuxième année



NOTRE-DAME DU  
**GRANDCHAMP**

## INFORMATIONS FINANCIÈRES – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 1. BTS

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051 € à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	<b>465 €</b>	<b>779 €</b>	<b>898 €</b>	<b>1 168 €</b>	<b>1 460 €</b>	<b>2 553 €</b>
<i>Arrhes (déduites de la facture annuelle)</i>	400 €					

CONTRIBUTION OPTIONNELLE						
POUR LES BTS CG 2 <sup>ème</sup> année : MODULE CG EXPERT (Préparation au DCG – uniquement sur admission)						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	Module CG Expert <sup>1</sup>	<b>280€</b>	<b>280 €</b>	<b>280 €</b>	<b>280 €</b>	<b>290 €</b>
<i>Arrhes<sup>1</sup></i>	200					

### 2. PRÉPA EC

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051 € à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	<b>548 €</b>	<b>790 €</b>	<b>995 €</b>	<b>1 320 €</b>	<b>1 622 €</b>	<b>2 920 €</b>
<i>Arrhes (déduites de la facture annuelle)</i>	450 €					

### INTERNAT-EXTERNÉ

Coût de l'inscription annuelle en Prépa 1 <sup>ère</sup> année	1 000 € Arrhes <b>obligatoires</b> à verser par virement à l'inscription : 300 €
Coût de l'inscription annuelle en Prépa 2 <sup>ème</sup> année	900 € Arrhes <b>obligatoires</b> à verser par virement à l'inscription : 300 €

Seront aussi facturées la participation à la journée de cohésion de la rentrée, la photo de classe, la participation à la soirée de fin d'année (2<sup>ème</sup> année), ...

## 3. PRÉPA DCG

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051 € à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	649 €	887 €	1 147 €	1 514 €	1 839 €	3 191 €
<i>Arrhes (déduites de la facture annuelle)</i>	500 €					

CONTRIBUTION OPTIONNELLE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Module Diplôme Universitaire EGE <sup>1</sup> Prépa DCG2 ou Prépa DCG3	705 €	725 €	775 €	830 €	880 €	950 €
<i>Arrhes (déduites de la facture annuelle)</i>	250 €					

INTERNAT-EXTERNÉ

Coût de l'inscription annuelle	896 € - Arrhes à verser par chèque à l'inscription : 300 €
--------------------------------	--

Seront aussi facturées la participation à la journée de cohésion de la rentrée, la photo de classe...

## 4. DCG post BTS – BUT

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051 € à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	2 615 €	2 942 €	3 247 €	3 493 €	3 709 €	4 667 €
<i>Arrhes (déduites de la facture annuelle)</i>	600 €					

INTERNAT-EXTERNÉ

Coût de l'inscription annuelle	896 € - Arrhes à verser à l'inscription : 300 €
--------------------------------	---

Seront aussi facturées la participation à la journée de cohésion de la rentrée, la photo de classe...

## 5. DSCG

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051 € à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle <sup>1</sup> DSCG 1 <sup>ère</sup> année + 2 <sup>ème</sup> année	2 647 €	3 315 €	3 995 €	5 299 €	6 597 €	9 139 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	700 €					
Contribution annuelle <sup>1</sup> Pour une seule année	1 233 €	2 455 €	3 039 €	3 785 €	4 434 €	4 932 €
Arrhes	500 €					
<b>FORMATION CONTINUE (+ de 26 ans)</b>						
Pour toute Unité d'Enseignement (UE) souscrite de manière indépendante, le montant de la contribution est de 1 300 € pour l'année 2024/2025. Un chèque d'arrhes de 200 € par UE vous sera demandé (à l'ordre d'OGEC Notre-Dame du Grandchamp).						

## 6. MODULE AST2

Réservé aux licences et DCG3 post BTS-BUT

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE						
CATEGORIE	Boursier					Hors boursier
	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	Inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051 € à 9 390 €	9 391 € à 10 140 €	Supérieur à 10 141 €
Contribution annuelle <sup>1</sup>	731 €	948 €	1 164 €	1 308 €	1 360 €	1 400 €
Arrhes (déduites de la facture annuelle)	400 €					

## 7. PRÉPA MEDECINE

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	
Contribution annuelle <sup>1</sup>	3 880 €
Stage de pré rentrée	1 050 €
Arrhes (versées à l'inscription et déduites de la facture annuelle)	700 €

INTERNAT-EXTERNÉ

Coût de l'inscription annuelle	900 € - Arrhes à verser à l'inscription : 300 €
--------------------------------	---

<sup>1</sup> Sauf cas de force majeure, tout trimestre ou semestre entamé (selon la formation suivie) est dû.

# CIRCULAIRE FINANCIÈRE

---

## Contribution familiale – Quotient familial

À Notre-Dame du Grandchamp, la contribution familiale est établie à partir du quotient familial.

✓ **Qu'est-ce que le quotient familial ?**

Tout simplement le résultat de la division des revenus annuels du foyer avant déduction par le nombre de parts défini ci-après. A ce résultat correspond une catégorie (désignée par une lettre ou un chiffre et une contribution).

✓ **Pourquoi le quotient familial ?**

Pour ouvrir Notre-Dame du Grandchamp à tous ceux qui désirent profiter de l'éducation qu'il propose, quelles que soient les ressources financières. Chaque foyer contribue, suivant ses ressources, à couvrir les dépenses du budget. Ce mode de calcul va dans le sens du devoir de solidarité dans l'esprit de l'Évangile.

✓ **Comment déterminer votre catégorie ?**

**En l'absence de pièces justificatives, le quotient le plus élevé (E ou 6) sera appliqué.**

Vous avez toutefois la possibilité de joindre l'ensemble des documents qui nous permettront, le cas échéant, de vous faire bénéficier d'un quotient et donc d'une contribution moins élevée (voir les indications portées au verso).

✓ **Évolution de la situation familiale**

En cas de changement significatif de votre situation financière, prenez contact avec le service Comptabilité en donnant toutes les pièces justificatives (*l'ensemble de ces documents restant confidentiels*).

✓ **Facturation et mode de Règlement**

En octobre 2024, vous pourrez consulter sur École Directe votre facture annuelle, associée à un échéancier, avec les codes parents du responsable financier.

Son règlement peut s'effectuer :

- Par **prélèvement mensuel** du 15 octobre 2024 au 15 juin 2025 (soit 9 prélèvements)
- Le cas échéant, au moyen d'un paiement unique (par virement ou chèque à l'ordre de OGEC NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP) à faire parvenir au plus tard le 15 octobre 2024

**La facturation définitive pourra évoluer en fonction des options choisies, voyages, sorties, photo de classe...**



## MODE DE CALCUL

---

### 4. Calculez le revenu annuel en vous référant à votre avis d'imposition de l'année 2022 :

Revenu annuel imposable avant déduction fiscale ou frais réels (correspondant à la ligne « salaires et assimilé » de vos déclarations d'impôt, salaires, traitements, autres revenus, BIC, BNC) auquel il faut ajouter les allocations diverses (allocations familiales exclues) et autres avantages en nature estimés à leur valeur réelle ainsi que les autres revenus : revenus fonciers, revenus de valeurs mobilières, pensions alimentaires, etc....

### 5. Calculez votre coefficient de charge :

**Coefficient de base :**

- 2 points pour tout foyer**
- + 1 point pour chaque enfant à charge**
- + 1 point par personne à charge en plus des enfants**
- + 1 point par personne handicapée à charge**
- + ½ point pour tout enfant scolarisé dans le supérieur (hors Notre-Dame du Grandchamp)**

– joindre un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025

### 6. Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau correspondant à votre formation pour définir le montant de votre contribution annuelle.

A cette contribution s'ajoutent, pour l'année :

- ✓ **96 € de cotisations diverses** qui sont intégralement reversées aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels nous sommes affiliés.
- ✓ **5 € de frais logistiques.**
- ✓ **Adhésion APEL (Association de Parents d'Élèves)** : les sommes perçues par Notre-Dame du Grandchamp au titre de l'APEL sont intégralement reversées. Elles figureront sur votre facture annuelle, sauf demande écrite de votre part si vous refusez de cotiser.

## ASSURANCE

Afin d'éviter tout problème lors des déplacements scolaires et extra-scolaires, Notre-Dame du Grandchamp a souscrit, pour chaque élève, une assurance responsabilité civile. Nous conseillons vivement aux familles qui ne l'auraient pas fait de souscrire une assurance "Individuelle Accident" auprès de la compagnie ou mutuelle de leur choix.

## LIVRES SCOLAIRES

Pour les élèves concernés, ils seront distribués le jour de la rentrée et restitués en fin d'année scolaire. Tout livre non rendu ou détérioré sera facturé.

## CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

Notre-Dame du Grandchamp met à la disposition de ses élèves un CDI qui permet de consulter et d'emprunter de nombreux ouvrages. Tout ouvrage qui aura été détérioré ou n'aura pas été restitué après trois rappels sera facturé.

## OPTIONS et ENSEIGNEMENTS LINGUISTIQUES (enseignement secondaire)

Les options et enseignements linguistiques proposés par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières.

## INTERNAT EXTERNÉ

Pour les élèves concernés, des salles de travail sont mises à disposition des étudiants tous les soirs jusqu'à 22h20, le samedi de 13h00 à 18h00, le dimanche de 15h00 à 19h00 et certaines semaines de vacances (horaires susceptibles d'être modifiés). Les salles de travail sont placées sous la surveillance d'un étudiant de deuxième année.